



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 septembre 2021

Objet de la délibération

**DENOMINATION DE VOIES : OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'EX-
MAISON DE CURE DU QUIMPERO**

Le trente septembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2021.09.017

**DENOMINATION DE VOIES : OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'EX-MAISON DE
CURE DU QUIMPERO**

Rapporteur : Laure LE MARÉCHAL

Les travaux d'aménagement et de viabilisation de l'opération « Le Domaine de Pradenn » sur l'emprise foncière de l'ancienne Maison de Cure du Quimpéro, représentant 100 nouveaux logements vont débuter avant la fin de l'année 2021.

Il paraît donc opportun dès à présent d'anticiper la dénomination des impasses qui desserviront les différents programmes issus de cette opération.

Il est ainsi proposé de dénommer ces dernières de la manière suivante :

Localisation	Dénomination proposée
<ul style="list-style-type: none">• Impasse prenant emprise sur l'avenue Pompidou	Joséphine Baker
<ul style="list-style-type: none">• Impasse prenant emprise sur la rue Jacques Duclos	Gisèle Halimi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 août 2021,
Vu la présentation de ce dossier en Commission « Ville » en date du 15 septembre 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les dénominations de voies proposées ci-dessus,
- ➔ **DIT** que la dépense sera imputée au compte 2152.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr